

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Michel BRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Qui ont pris part au vote : 13

Etaient présents : M. BRET, D.DELAVAL, N. FERATON, A.L. FOUREL, S. JOLY, R. NAVARRO, E. MORAND, J. PLATON, M. POMMARET, J.M. SITAR, E. VERRIEN C. VIAL.

Absents : C. BOULON, J.P. FUSTIER, qui a donné procuration à M. POMMARET

Ordre du jour :

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire demande aux conseillers présents que soient ajoutés à l'ordre du jour deux points soumis à délibération concernant de projet de construction d'un équipement scolaire. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15/02/2018,
3. Participation éveil musical pour les écoles,
4. Subvention exceptionnelle aux Anciens combattants,
5. Electrification quartier du Besset,
6. Règlement d'attribution de subventions de fonctionnement,
7. Mise en vente bâtiment « Presbytère »,
8. Taux d'imposition pour 2018 (4 taxes),
9. BUDGET PRINCIPAL :
 - approbation du Compte Administratif 2017,
 - approbation compte de gestion 2017
 - affectation du résultat 2017,
10. BUDGET PRINCIPAL :
 - Vote budget Primitif 2018,
11. Convention avec le SDEA
12. Actualisation demande de subventions pour la construction d'un équipement scolaire,
13. Questions diverses.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance
--

C.VIAL est désignée, par ordre alphabétique, secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du PV de la séance du 15 février 2018

Le Procès-Verbal de la séance du 15 février 2018 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des votants, apposition des signatures.

Point 3 : Participation éveil musical pour les écoles

Une convention, dans le cadre de la sensibilisation des scolaires aux pratiques musicales, liant la Commune et le Syndicat Mixte d'Ardèche Musique et Danse, est proposée.

Les écoles sollicitent la mise en place de 15 séances d'une heure pour une de leurs classes. Le coût global de la prestation s'élève à 597 € par école.

Ainsi, le coût total s'élèverait à 597 € multiplié par 2 classes = 1 194 €

Par délibération n°18-05, Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de participer au financement de 15 séances d'une heure pour chacune des deux écoles,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Point 4 : Subvention exceptionnelle aux Anciens combattants

L'association des « Anciens Combattants » regroupant les communes d'Alboussière, Champis, Saint-Romain-de-Lerps et Saint-Sylvestre, sollicite, auprès de chacune de ces communes une subvention pour le renouvellement d'un drapeau. Le coût de fabrication de ce drapeau est estimé à 1 250 €.

M. le Maire propose d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle de 250 €.

Par délibération n°18-06, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle à l'association des « Anciens Combattants » pour un montant de 250 €.

Par ailleurs, le M. le Maire précise que les plaques du monument aux morts seront remplacées. Une cérémonie de commémoration aura lieu le 08/05.

Point 5 : Electrification quartier du Besset,

Pour alimenter le château du Besset en électricité, le SDE a fait une proposition de l'ordre de 35 000 € à charge des propriétaires du château, utilisant actuellement un groupe électrogène pour leur alimentation électrique.

Lors d'une réunion entre la commune, les propriétaires du château et le SDE une proposition avait été faite de prendre en charge une partie de la dépense, équivalente à la part communale si les travaux étaient réalisés par la commune sous l'égide de l'électrification rurale, soit 21 183,59 €.

Les propriétaires du château sollicitent à nouveau la commune et sont prêts à signer un engagement sous forme de convention pour rembourser la part communale. Il est rappelé que le château du Besset fait partie des activités touristiques présentes dans la commune et contribue à la renommée de notre village.

C'est pourquoi, M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention avec les propriétaires du château précisant les modalités de remboursement de l'avance communale.

Par délibération n°18-07, le Conseil municipal, autorise à l'unanimité M. le Maire à :

- signer une convention définissant les modalités de répartition des coûts de l'électrification du quartier du Besset,
- lancer les travaux d'extension basse tension électrique, quartier du Besset, après versement de la Participation des riverains.

Cette décision ne s'appliquera qu'à condition de sa faisabilité réglementaire.

6 : Règlement d'attribution de subventions de fonctionnement

Afin d'être le plus équitable possible, le Maire propose de réunir la Commission Vie Associative pour valider, lors d'une prochaine séance, un règlement d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations du village. Les critères de calcul du montant des subventions seront ainsi définis. Les conseillers municipaux font part de leur accord.

7 : Mise en vente bâtiment « Presbytère »,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le bâtiment « Le presbytère » est vacant depuis août 2017. Il a été évoqué sa vente d'une part pour ne plus avoir à entretenir un bâtiment de cette importance et d'autre part afin de générer des recettes pour le budget communal. Le service des Domaines avait estimé ce bien. Le bâtiment serait cédé sans le garage jouxtant l'église

Par délibération n°18-08, le Conseil municipal, autorise le Maire à l'unanimité à lancer la procédure de mise en vente du bâtiment communal dit « Presbytère » situé sur la parcelle AK45, 80 route du Belvédère.

M. le Maire indique qu'une réunion publique sera organisée pour en informer la population et connaître d'hypothétiques acquéreurs. Il confirme que le CAUE ne préconise pas de conserver un tel bâtiment au vu du coût de réhabilitation.

8 : Taux d'imposition pour 2018 (4 taxes),

Afin de limiter les hausses des charges des ménages, M. le Maire propose de ne pas modifier les taux par rapport à 2017.

E.VERRIEN rappelle qu'il avait été proposé de petites hausses régulières plutôt qu'un maintien suivi d'une augmentation plus importante des taux. M.BRET précise que ce n'est pas souhaitable au vu de l'absence actuelle d'investissement et de souscription de nouveaux emprunts, et de l'actualisation des bases et de la croissance d'habitations nouvelles soumises à l'impôt, conduisant tout de même à une augmentation des recettes fiscales de + de 3%.3

Par délibération n°18-09, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire, en 2018, les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2018, à savoir :

- **Taxe d'Habitation : 10.84%**
- **Taxe Foncière (Bâti) : 16.65%**
- **Taxe Foncière (Non Bâti) : 71.38 %**

9 : BUDGET PRINCIPAL : approbation du Compte de Gestion 2017,

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Par délibération n°18-10, le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité.

10 : BUDGET PRINCIPAL : approbation du Compte Administratif 2017,

M. le Maire quitte la salle. M. Michel POMMARET, 1^{er} adjoint, préside au vote. Il rappelle les chiffres de l'exécution budgétaire qui se résument ainsi :

	Section de fonctionnement			Section d'Investissement				
		Pour	Contre	Abst.		Pour	Contre	Abst.
Résultats reportés		-	-	-	- 50 310.81 €	13		
Dépenses	425 242.35 €	13			144 654,19 €	13		
Recettes	617 039.98 €	13			159 791.35 €	13		
Résultats de clôture	191 797.63 €	13			- 35 173.65 €	13		

Le détail des chiffres est consultable en Mairie.

Par délibération n°18-11, le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité des votants (12 pour).

11 : Affectation du résultat 2017

Par délibération n°18-12, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat, lequel se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €		50 310.81 €	- €	50 310.81 €	- €
Opérations de l'exercice	425 242.35 €	617 039.98 €	144 654.19 €	159 791.35 €	569 896.54 €	776 831.33 €
Totaux	425 242.35 €	617 039.98 €	194 965.00 €	159 791.35 €	620 207.35 €	776 831.33 €
Résultat de clôture	- €	191 797.63 €	35 173.65 €	- €	- €	156 623.98 €
			35 173.65 €	(1)		
			- €	-2		
		Restes à réaliser	13 502.00 €	- €	(3) et (4)	
		Besoin de financement au titre des R.A.R.	13 502.00 €	(5)=(3)-(4)		
		Excédent de financement au titre des R.A.R.	- €	(6)=(4)-(3)		
		Besoin de financement au titre des op diverses	- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...		
		Excédent de financement au titre des op diverses	- €	(8) cautions personnelles, pvisions nouvelles, etc...		
		Besoin de financement global	48 675.65 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)		
		Excédent de financement global	- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)		
2° : Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :			48 675.65 €			au compte 1068 (section d'investissement)
et décide de reprendre la somme de			143 121.98 €			au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
et décide de reprendre la somme de			48 675.65 €			au compte 001 (déficit d'investissement reporté)
3° : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.						
4° : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.						
5° : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.						
Ont signé au registre des délibérations						

12 : BUDGET PRINCIPAL : Vote du Budget Primitif 2018,

Par délibération n°18-13, le Conseil municipal, procède au vote du budget principal,
 - par chapitre pour la section de fonctionnement
 - par opération pour la section d'investissement
 et adopte à l'unanimité, le budget primitif 2018, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

Chapitres	Montants en €
011 - Charges à caractère général	117 642.00
012 - Charges de Personnel	147 360.00
014 - Atténuation de produits	97 500.00
65 - Charges de gestion courante	83 050.00
66 - Charges financières	14 900.00
67 - Charges exceptionnelles	500.00
Sous-Total Opérations réelles	460 952.00
23 - Virement à la section investissement	244 214.39
042 - Opérations d'ordre entre sections	5 942.39
Sous-Total Opérations d'ordre	250 156.78
TOTAL	711 108.78

Recettes

Chapitres	Montants en €
002 - Résultat reporté	143 121.98
013 - Atténuations de charges	0.00
70 - Produit de gestion courante	94 160.00
73 - Impôts et taxes	221 448.00
74 - Dotations et participations	229 270.79
75 - Autres produits de gestion courante	10 180.00
76 - Produits Financiers	5.00
77 - Produits exceptionnels	0.00
Sous-Total Opérations réelles	698 185.77
042 - Opérations d'ordre entre sections	12 923.01
Sous-Total Opérations d'ordre	12 923.01
TOTAL	711 108.78

Section d'Investissement :

Dépenses :

Opérations	Montants en €
001 - Déficit reporté	48 675.65
016 - Opérations financières	69 423.01
0000 - Opérations non individualisées	40 050.00
0011 - Bâtiments communaux	26 684.00
0012 - Village de caractère	0
0013 - Ecole: travaux et acquisitions	12 900.00
0014 - Aménagement de la traverse	12 068.00
0015 - Construction nouvelle école	322 708.76
Sous-Total Opérations réelles	532 509.42
041 - Opérations d'ordre Patrimoniales	12 923.01
Sous-Total Opérations d'ordre	12 923.01
TOTAL	545 432.43

Recettes

Opérations	Montants en €
0000 - Opérations non individualisées	333 490.04
0001 - Opérations financières	0.00
0011 - Bâtiments communaux	0.00
0012 - Village de caractère	0,00
0013 - Ecole	6 000.00
0014 - Aménagement de la traverse	0.00
0015 - Construction nouvelle école	200 000.00
Sous-Total Opérations réelles	539 490.04
041 - Opérations d'ordre Patrimoniales	5 942.39
Sous-Total Opérations d'ordre	5 942.39
TOTAL	545 432.43

Le détail de ces chiffres est consultable en Mairie.

JM. SITAR rappelle qu'il serait souhaitable de réfléchir au renouvellement de la convention découlant du contrat d'association qui lie la Commune à l'école St Joseph. Il s'agit d'un poste de dépense important et convenir d'un nouvel accord pourrait être long. Il souhaite que des informations soient recueillies sur les pratiques d'autres communes. Le reste du Conseil municipal s'accorde à dire que la convention triennale est mise en place récemment, que cela est trop prématuré au vu de nouveaux éléments qui peuvent intervenir d'ici l'extinction de cette convention.

13 : Subvention de fonctionnement aux associations

Le Conseil municipal débat sur le montant et le sens de l'aide à apporter aux associations locales.

M. le Maire propose les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Libellé	Montants en euros
Air et Tourisme	150
La Romanaise Loisirs	150
La Boule du pic	150
ASP	200
Gym Volontaire du Pic	200
Anciens combattants	100
Relais alimentaire	100
SOU	500
Foyer des jeunes	150
TOTAL	1700

Par délibération n°18-14, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations, tel qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

14 : Convention avec le SDEA

M. le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de construction d'un équipement scolaire, la commune, en relation avec l'aménageur, s'est réservée 4 000 m² de la parcelle pour prévoir à la fois le déplacement de l'école, de l'accueil périscolaire et la construction d'une cantine scolaire.

Le coût de cette dernière opération communale est estimé à **2.450.000,00 € H.T.**

Son planning d'exécution devrait s'étaler sur la période 2018 – 2020

Au regard des moyens humains et techniques dont la commune dispose pour mener à bien l'opération, elle a par ailleurs considéré opportun de faire appel à un maître d'ouvrage mandataire, conformément aux dispositions du titre 1er de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP).

Le maître d'ouvrage, a demandé au S.D.E.A. d'assurer cette mission de mandataire dans les conditions définies par la présente convention à laquelle ne sont pas applicables les dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics en application de son article 17, la commune de ST ROMAIN de LERPS ayant décidé d'adhérer au Syndicat, et le SDEA exerçant sa mission sous le contrôle et l'autorité de la celle-ci.

Le Maire explique que :

- Compte tenu de ce que la Communauté de Communes Rhône-Crussol est adhérente au SDEA, l'adhésion de la commune de St Romain de Lerps se fera à titre gratuit
- le S.D.E.A., pour son intervention en tant que mandataire, a proposé une rémunération au taux de 3 % du montant de l'opération, soit sur la base du budget prévisionnel précité, de **71.359,22 € H.T.** soit **85.631,06 € T.T.C.**

Les modalités de versement de cette rémunération envisagées sont les suivantes :

- Approbation **APS** **20%**
- Approbation **APD** **20%**
- Approbation **DCE** **10%**
- **Signature Marchés travaux** **10%**

Puis des acomptes et solde au prorata des paiements effectués par le mandataire.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention de mandat à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties, élaborée sur la base des différents éléments retracés ci-dessus, puis invite le Conseil Municipal à l'adopter.

Par délibération n°18-15, le Conseil Municipal, à la majorité par 12 voix pour, (1 Abs C.VIAL) :

- **SOLLICITE l'adhésion de la commune au S.D.E.A.**
- **APPROUVE la convention de mandat à intervenir entre la commune de Saint Romain de Lerps et le S.D.E.A. pour « LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE, UN RESTAURANT SCOLAIRE ET UNE GARDERIE PERISCOLAIRE» en vue de fixer les obligations respectives des deux parties, telle qu'elle lui a été présentée,**
- **AUTORISE son Maire à la signer ainsi que tous autres documents utiles se rapportant aux présentes décisions.**

15 : Actualisation demande de subventions pour la construction d'un équipement scolaire
--

Monsieur le Maire expose : Dans le cadre du projet de construction d'une école, d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire, la Commune a décidé de mandater le SDEA (Syndicat d'Equipement de l'Ardèche) afin de l'assister sur les volets technique, juridique, financier et administratif de cette opération. Aussi, il convient d'affiner les prévisions budgétaires et de compléter les demandes de subventions déposées auprès des partenaires financeurs.

M. le Maire présente une enveloppe financière prévisionnelle :

Poste de dépenses	Montant H.T en euros
Montant des Travaux école (=Tranche 1)	1 580 000
Montant des Travaux restaurant scolaire (=Tranche2)	300 000
Maitrise d'œuvre	200 000
Contrôle Technique	30 000
Coordination Sécurité	15 000
Mandat SDEA	71 359
Frais de publication et de reprographie	4 000
Assurance Dommage ouvrage	30 000

Frais de raccordement ERDF, FT, AEP	6 000
Provisions aléas chantier	13 641
Provisions pour mobilier	50 000
Provision pour achat foncier	150 000
	2 450 000

Ressources attendues	Montant H.T en euros
Etat (DETR école) 35% plafonnés	500 000
Région (30% école 1 890 000 €)	500 000
Département (école)	250 000
Etat (DETR cantine : 360 000 €) 35%	126 000
Région (30% sur cantine 360 000 €)	108 000
Département (cantine)	100 000
Fonds propres et emprunt	866 000
	2 450 000

N.FERATON demande si ce chiffrage est établi pour un bâtiment de 4 ou 6 classes. Il lui est répondu que le volume sera aménageable pour 6 classes, mais qu'actuellement ce montant ne prévoit que l'équipement de 4 classes, le volume sera évolutif. L'école St Joseph sera relancée quant à leur volonté d'intégrer ces locaux.

Considérant ces nouveaux éléments, par délibération n°18-16, le Conseil municipal, à la majorité par 12 voix pour, (1 Abs C.VIAL)

SOLLICITE le concours financier de :

- l'Etat pour une subvention DETR :
- la Région Auvergne Rhône-Alpes
- du Département de l'Ardèche

pour les montants attendus indiqués ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

16 : Questions diverses

- **Compteurs Linky** : Enedis propose une réunion d'information à la population sur l'utilisation de ces compteurs.
- **Abords du stade / Salle des Sapins** :
 - Afin de réduire les nuisances sonores lors de manifestations se déroulant à la salle des Sapins, les Commissions Bâtiments et Voirie mènent une réflexion sur la construction d'un sas d'entrée et l'aménagement du parking.
 - Boulodrome : L'association La Boule du Pic souhaite couvrir les jeux de boules de toitures photovoltaïques. Sa faisabilité est à l'étude, la Commune n'engagera pas de finances sur ce projet.

- **Vie locale :**
 - Suite au changement de propriétaire de la boulangerie, une réception publique pourrait avoir lieu en cette occasion.
 - Epicerie : La Commune a mis en relation le propriétaire vendeur du fonds et les acquéreurs intéressés. Les repreneurs ont été désignés par Mme Pistorosi. La réouverture du commerce se fera sou peu, après mise aux normes réglementaires.
- **Voirie :**
 - Les travaux d'élargissement de la route de Chateaubourg au niveau de l'entrée du village commencent le 09/04 pour une durée de 4 semaines. La circulation sera totalement interdite. Afin de limiter les désagréments, les travaux se font en partie sur une période de vacances scolaires. Il sera demandé auprès de l'entreprise une ouverture les soirées et week-end. Un alternat pourrait être mis en place à compter de la 2è ou 3è semaine. Un bulletin d'info a été diffusé à l'ensemble de la population et à certains professionnels utilisateurs réguliers.
 - Les services de la C.C.R.C. inspecteront la voirie communale ce 11/04 afin de planifier et prioriser les travaux à effectuer.
- **Enfance / Jeunesse :**
 - Le club de judo de Guilherand-Granges propose la mise en place d'une antenne à St Romain. Il prendra attache avec les directrices des écoles pour proposer une éventuelle initiation.
 - La Tribu : L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue le 23/03 dernier. De plus en plus d'enfants fréquentent le périscolaire et centre de loisirs. Les activités du mercredi se déroulent à St Romain. Cette année a également été marquée par la mise en place d'une permanence mensuelle du Relais Assistante Maternelles dans les locaux de St Romain (2è jeudi de chaque mois). Par ailleurs, l'association organise sa fête de printemps sur notre Commune le 26 mai 2018.
Le bilan est donc positif malgré des finances fragiles. Une augmentation des participations des familles pourrait être envisagée.
- **Fleurissement village :** A préparer : commande végétaux, nettoyage bacs, organisation plantation avec les enfants fréquentant la Tribu.
- **Agriculture :** Concernant les terres agricoles en friches, il serait possible de signer un commodat (bail agricole) avec des exploitants agricoles locaux. Suite à la réunion qui s'est tenue en présence des agriculteurs lerpois, un courrier leur sera adressé afin que les exploitants intéressés se fassent connaître.
- **Communauté de Communes Rhône Crussol :** Le vote du Budget a eu lieu, les dépenses étant en augmentation, la collectivité a décidé une hausse d'impôts de 2%.
- **Agenda :**
 - **08/04 :** Rando accompagnée, la Gym du Pic
 - **15/04 :** Ronde des fours, A.I.R. et Tourisme
 - **03/06 :** Voie bleue à Chateaubourg : besoin de conseillers bénévoles pour buvettes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le secrétaire de séance,
C.VIAL

Le Maire,
Michel BRET